

### **Honoraires de négociation**

Le montant des honoraires de négociation a été fixé conventionnellement selon le barème suivant :

Jusqu'à 50.000 euros	4000 euros TTC d'honoraires de négociation
De 50.000 à 100.000 euros	8% TTC
De 100.000 à 200.000 euros	7% TTC avec un minimum de 8.000 euros TTC
De 200.00 à 500.000 euros	6% TTC avec un minimum de 14.000 euros TTC
De 500.000 à 1M d'euros	5% avec un minimum de 30.000 euros TTC
Au-dessus de 1 M d'euros	4% avec un minimum de 50.000 euros TTC